

NOTICE**RHINIFFA T Suspension injectable pour Porcs****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBERATION DES LOTS, SI DIFFERENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA, Avenue Ariane 16, 1200 Bruxelles

Fabricant responsable de la libération des lots :

Merial, 99 rue de l'Aviation, 69800 Saint Priest, France

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RHINIFFA T suspensie voor injectie

3. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGRÉDIENTS

Par dose de 2 ml:

Substances actives :

Bordetella bronchiseptica (souche toxigène), inactivé $\geq 0,9$ SA.U

Pasteurella multocida type D (souche toxigène), inactivé $\geq 0,9$ ELISA.U

Anatoxine de *Pasteurella multocida* $\geq 1,0$ ELISA.U

1 SA.U : qs pour obtenir des titres d'anticorps par séroagglutination de $1 \log_{10}$ chez des animaux de laboratoire après administration du vaccin.

1 ELISA.U : qs pour obtenir des titres d'anticorps par ELISA de $1 \log_{10}$ chez des animaux de laboratoire après administration du vaccin.

Adjuvant:

Al(OH)₃ 1,4 mg

Excipients:

Thiomersalum $\leq 0,2$ mg

Diluant qsp 2 ml

4. INDICATIONS

Immunsation passive des porcelets via le colostrum après immunsation active des truies et cochettes gestantes contre *Bordetella bronchiseptica* et *Pasteurella multocida*, afin de réduire les signes cliniques, les pertes de poids et les lésions liés à la rhinite atrophique du porc causées par les souches *Bordetella bronchiseptica* et *Pasteurella multocida*.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDESIRABLES

Une réaction locale mineure est très rare à l'endroit de l'injection.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPECES CIBLES

Porcins (cochettes gestantes et truies).

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPECE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Injection de 1 dose = 2 ml par voie intramusculaire profonde dans les muscles du cou.

Primovaccination: 2 injections à 4 à 6 semaines d'intervalle, la deuxième injection devant intervenir 2 semaines avant la mise-bas.

Rappels: 1 injection 2 semaines avant chaque mise-bas.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Aucun.

10. TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

11. CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSERVATION

Tenir ce produit hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C). A conserver à l'abri du gel et de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP :.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué. Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. MISES EN GARDE PARTICULIERES

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

La vaccination des truies gestantes permet la transmission des anticorps spécifiques via le colostrum aux porcelets sensibles. Il faut donc s'assurer que chaque porcelet consomme rapidement une quantité suffisante de colostrum.

Une vaccination contre la rhinite atrophique du porc est susceptible de déclencher de rares réactions d'hypersensibilité. Dès lors la vaccination du troupeau ne sera réalisée qu'après avoir testé la sensibilité de quelques animaux.

Respecter les règles habituelles d'asepsie.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation :

La vaccination se fait durant la gestation.

Interactions médicamenteuses et autres formes interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage (symptômes conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet indésirable n'a été constaté après administration d'une double dose de vaccin.

13. PRECAUTIONS PARTICULIERES POUR L'ELIMINATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES NON UTILISES OU DES DECHETS DERIVES DE CES MEDICAMENTS, LE CAS ECHEANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Mars 2018

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

BE-V156441

Délivrance

Sur prescription vétérinaire.

Flacon de 2 ml, boîte de 5 (10) bouteilles

Flacon de 10, 20, 50 ou 200 ml, boîte de 1 bouteille

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.